



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JUILLET 2017**

L'AN deux mil dix sept, le trente et un juillet, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, se réunira à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 15/18

Bernard ALINCANT, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Jean-François HAURAIX, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUILMENT, Marc HILLAIRET, Audrey MARIONNEAU, Chloé MERLET, Jacques PERIDY, Martine VINCENDEAU, Frédérique VOINEAU-ORGERIT.

Etaient absents : 3/18

Anne-Lise BRUNET, absente excusée,
Laëtitia BARRAIN, absente excusée,
Stéphanie SCHIEL absente excusée.

Secrétaire de séance :

Audrey MARIONNEAU a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 03 Juillet 2017

Le compte rendu de séance du 03 Juillet 2017 ayant été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal, Madame Le Maire demande si des observations sont à formuler sur ce compte rendu. Une demande de précision est formulée par Chloé MERLET pour la délibération n° 4 DEL 03.07.2017 Finances Communales – Subventions 2017. Il est proposé d'ajouter la précision suivante : « Chloé MERLET est intervenue au sujet de la convention tripartite signée entre la Commune, l'école privée et la DEC 85 concernant la subvention attribuée. Une étude approfondie du contrat et des conditions d'attribution sera faite avant le prochain vote de subvention 2018. » Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 03 Juillet 2017 intégrant les observations ci-dessus.

Décision du Maire sur délégation

- *Sans objet.*

1. DEL. 31.07.2017 Aménagement du bourg

- Rue de Bretagne : Autorisation signature du marché de travaux

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement de la rue de Bretagne a fait l'objet d'une publication sur la plateforme dématérialisée « marché sécurisés » du 4 au 24 Juillet 2017 avec une remise des offres fixée au 24 juillet 2017 à 12h00.

Les travaux font l'objet d'un lot unique. trois offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 Juillet 2017, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

Valeur technique 60 % :

La valeur technique de l'offre est établie sur la base des paramètres définis ci-après :

- Moyens matériels et personnels dédiés au chantier : 20 points
- Pertinence des références détaillées d'opérations similaires : 25 points
- Qualité et provenance précise des fournitures : 25 points
- Déroulement, organisation et modes opératoires : 30 points

Prix : 40%

, d'attribuer le lot à :

Dénomination de l'Entreprise retenue : COLAS

Montant de l'offre retenue (€ H.T.) : 168 885 € HT (160470 € HT Offre de base + 8415 € HT variante)

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission D'appel d'offres et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer le lot à l'entreprise COLAS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 168 885 € HT (160470 € HT Offre de base + 8415 € HT variante),
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le marché correspondant,
- De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour mener ce dossier à bien.

Madame Le Maire précise que le début du chantier est prévu mi septembre avec un délai des travaux de 8 semaines.

2. DEL. 31.07.2017 - Aménagement du bourg : Rue de Bretagne :

- Rue de Bretagne : Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental
-

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la rue de Bretagne, route départementale, prévoit la création de stationnement, de bordures et trottoirs ainsi que le dévoiement de la chaussée.

Par conséquent, il convient de conclure une convention avec le Département valant permission de voirie, portant sur la réalisation et l'entretien de l'aménagement de la rue de Bretagne.

Le projet de convention a pour objet :

- D'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements désignés
- D'en fixer les conditions techniques de réalisation
- De déterminer la participation financière du Département
- De définir les modalités et responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune
- De permettre au maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'adopter la convention ci annexée relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental ;
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire, Martine DURAND ou son représentant pour la signature de tous documents concernant cette affaire ;

3. DEL. 31.07.2017 Urbanisme assainissement

- Droit de préemption urbain : Zones Ua et Ub – 17 rue du moulin
-

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain :

Vente des parcelles bâties cadastrées sous les numéros :
AC 177, 180 et 181 d'une superficie totale de 1103 m² situées 17 rue du Moulin à GROSBREUIL.

Madame Le Maire précise que les biens sont situés dans le secteur de veille foncière de l'EPF dont le droit de préemption urbain a été délégué par délibération du Conseil Municipal en date du 04.04.2016 et demande au Conseil Municipal son avis sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ces biens ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas s'opposer à la vente de ces biens ;
- D'autoriser Madame La Maire à signer tout document concernant cette affaire.

4. DEL. 31.07.2017 Personnel communal

- Service administratif : création d'un emploi en contrat d'accroissement temporaire pour remplacement d'un agent en congé de formation
-

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'un agent titulaire du service administratif sera en congé de formation du 1er septembre 2017 au 30 Juin 2018 et propose pour répondre à ces besoins, la création d'un emploi pour une durée de 11 mois du 1er aout 2017 au 30 Juin 2018.

Sur proposition de la Commission « Personnel Communal » ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un emploi temporaire :
 - motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984
 - durée du contrat : 11 mois
 - taux hebdomadaire : 27 heures
 - nature des fonctions : Secrétariat/Accueil, Urbanisme/Voirie, Etat Civil.
 - niveau de recrutement : Adjoint administratif catégorie hiérarchique C
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Enquête publique DUP/Parcellaire GROSBREUIL Aménagement d'une zone d'équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique devrait se dérouler du 21 septembre au 7 octobre 2017 inclus. Des précisions seront apportées ultérieurement.

- Restaurant scolaire :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ultime relance a été envoyée à l'association « comité de gestion du restaurant scolaire » pour une demande de transfert des de l'actif et du passif conformément au conseil d'administration du 11 Mai 2016.

- Culture animations :

Le cinéma en plein air organisé le 29 juillet a accueilli une centaine de personnes malgré les conditions météorologiques.

La nuit des étoiles aura lieu le vendredi 18 Août à partir de 19h00. La soirée est offerte par la Municipalité.

Séance levée à 21h21.

Madame Le Maire,

Martine DURAND,



LISTE DES DELIBERATIONS DU 31 JUILLET 2017

1. DEL. 31.07.2017 Aménagement du bourg

- Rue de Bretagne : Autorisation signature du marché de travaux

2. DEL. 31.07.2017 - Aménagement du bourg : Rue de Bretagne :

- Rue de Bretagne : Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental

3. DEL. 31.07.2017 Urbanisme assainissement

- Droit de préemption urbain : Zones Ua et Ub – 17 rue du moulin

4. DEL. 31.07.2017 Personnel communal

- Service administratif : création d'un emploi en contrat d'accroissement temporaire pour remplacement d'un agent en congé de formation

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	<i>Absente excusée</i>
BRUNET Anne-Lise	<i>Absente excusée</i>
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	
MERLET Chloé	
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	<i>Absente excusée</i>
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	